

EXPOSITION CANINE



Régionale d'élevage

Normandie



SAMEDI
25
JUILLET
2026



Sous le jugement de

MME
BLUSSEAU
BOURCIER

VENEZ NOMBREUX

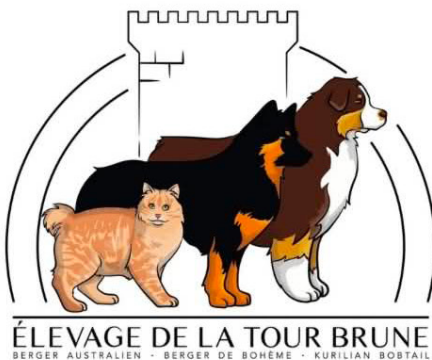
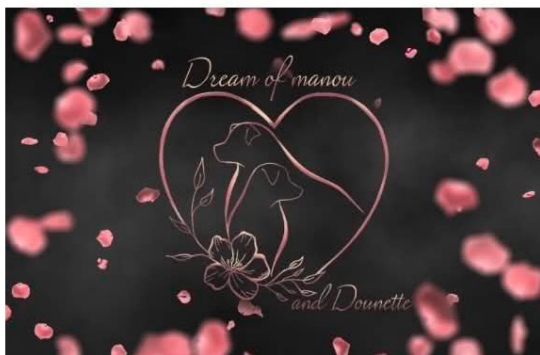


 Château de
Miromesnil (76)



www.cedia.fr

Agria



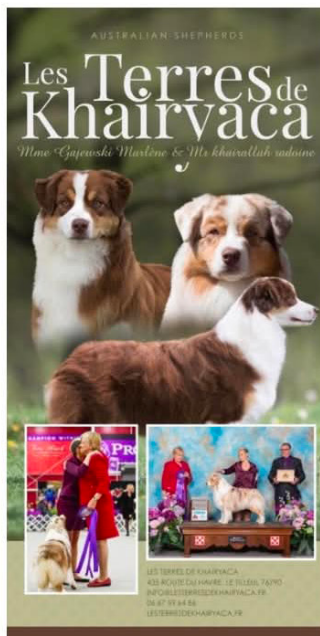
Sponsorings





L'ART DU COLLIER

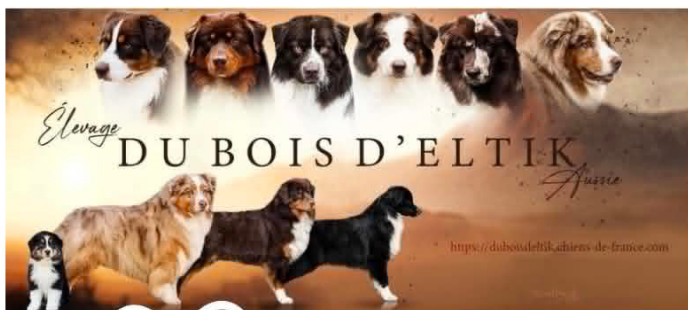
COLLIERS POUR CHIENS



Sponsorings

Merci





Sponsorings



Merci



REMERCIEMENTS

Bienvenue à la Régionale d'Élevage Normandie 2026, en lieu et place du château de Miromesnil, je vous remercie pour votre présence !

Vous avez répondu présent pour ma toute première RE en tant que délégué, quel plaisir ! Après plusieurs années sans RE sur le territoire Normand, il est enfin temps d'y remédier.

La Régionale d'Élevage 2026 réunira tout de même 22 mâles et 33 femelles. Les 55 bergers Australiens engagés seront jugés par Mme BLUSSEAU BOURCIER, qui nous fait le plaisir de juger la Régionale.

Sur cette journée, elle sera accompagnée par M. KLEIN, qui vient passer son assessorat.

Nous les remercions pour leurs implications. Je remercie également tous les bénévoles, ainsi que les sponsors, sans qui rien de cela ne serait possible.

En espérant que chacun d'entre vous prenne du plaisir sur cette Régionale et que cette édition 2026, vous donne entière satisfaction.

Passez une très belle Régionale d'Élevage !

Votre Délégué
Kevin BECQ

*Merci de rendre le lieu aussi propre que vous l'avez trouvé en arrivant !
Pensez au bien être de vos chiens, si la chaleur est persistante,
Veillez à ce qu'ils aient en permanence de l'eau à disposition !*

Référents Bien-être animal : Kevin BECQ et Tiphaine DELB PONA

Il incombe aux exposants d'assurer le bien-être du chien lors des expositions canines. Il est interdit d'exposer le chien à des situations susceptibles de compromettre sa santé et son bien-être – comme abandonner un chien dans une voiture par des températures élevées ou très basses, et/ou le traiter de manière cruelle. La violation de ces règles entraînera l'exclusion de l'exposition canine en cours et des événements à venir.

RÈGLEMENT DE LA RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

ARRIVÉE ET JUGEMENTS : L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h, les jugements commenceront à 9h.

LOGEMENT : Si l'organisation en offre l'opportunité les chiens pourront être installés dans des cages. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

SORTIE DES CHIENS : La sortie des chiens après les jugements est libre sauf pour les chiens retenus pour la finale.
TOLÉTIQUE : Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

PRÉSENTATION : Il est interdit de laisser un chien sur la table de tolétiage plus longtemps que ne l'exige sa préparation. Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double Handling, c'est-à-dire qu'il est interdit à toute autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestualité. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consigner la note sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉNAIRE : Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui à tous moments pourra se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau, des chiens aveugles, sourds ou estropiés, des chiens atteints de malformations, des chiens visiblement blessés, en état de laccation ou accompagnés de leurs petits, des chiens dangereux. La décision du Service Vétérinaire sera sans appel.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement seront remboursés, sauf pour les frais déjà engagés non récupérables.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés, dans le respect de la législation en vigueur, par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double Handling, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet, ou autre gestualité. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring ou les organisateurs de l'exposition. Il pourra en cas de non-respect disqualifier le chien et consigner la note sur son carnet de juge. Sont seuls admis à l'exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente canine) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I. Les chiens engagés à l'exposition doivent être identifiés, par tatouage ou transpondeur.

SEIGNES REJUS :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les inscriptions par internet non réglées,
- les engagements « au poteau » le jour de l'exposition,
- des modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage,
- les engagements de chiens de moins de 4 mois,
- les chiens en cours d'inscription au LOF ayant plus de six (6) mois.

ACCUSE DE RÉCEPTION : Pour les engagements, les exposants ne recevront pas d'accuse de réception du CFBA.

POUR POUVOIR ENGAGER DANS LES CLASSES CI - APRES :

Les dates prises en compte pour le calcul de l'âge du chien sont la date anniversaire et le jour du jugement.
ATTENTION : Les inscriptions sont faites, sous la responsabilité de l'exposant, dans la classe indiquée sur la feuille d'engagement. Le CFBA n'en vérifiera pas le bien-fondé que lors de l'homologation des récompenses. En cas d'erreur, la récompense ne sera pas homologuée. Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la demande d'engagement sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge. Un chien ne peut être inscrit que dans une seule classe.

LES CLASSES D'ENGAGEMENT :

CLASSE INTERMÉDIAIRE : Donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail, pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (en nationale d'élevage).

CLASSE OUVERTE : Donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail pour les chiens âgés de 15 mois minimum (en nationale d'élevage).

CLASSE TRAVAIL : Donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe ouverte, pour les chiens âgés de 15 mois minimum, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. (Photocopie à transmettre au moment de l'engagement). La récompense doit être obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition.

CLASSE BABY : (facultative) - 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de race, du groupe, du jour...

CLASSE PUPPY : (facultative) - 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de race, du groupe, du jour...

CLASSE JEUNE : (obligatoire) Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Cette classe peut donner droit à qualification Excellent mais non au CACS

CLASSE CHAMPION : (obligatoire) - Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - ou Champions Nationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. (Joindre une copie des titres de champion). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Tout chien déjà homologué champion de conformité au standard en France devra être engagé en classe Champion ou Vétérinaire.

CLASSE VÉTÉRAIRE : (obligatoire) Possibilité à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS

CLASSE NE CONCOURANT PAS : Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

CONFIRMATION : L'examen de confirmation demande par le propriétaire du chien à partir de 12 mois, lors de son inscription en classe individuelle pourra être fait durant ou après le jugement. La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien. Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Les modalités et tarifs des engagements sont inscrits sur la feuille d'engagement. Pour bénéficier des prix réservés aux membres du CFBA il faudra être à jour de sa cotisation 2026. Pour les chiens en multipropriété, chacun des copropriétaires devra être à jour de sa cotisation 2026.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée par les organisateurs.

REFUS OU EXCLUSIONS : Pour les engagements : Le Club Français du Berger Australien se réserve le droit de refuser tous les engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et/ou de les rembourser même après les avoir acceptés.

2. Concernant les chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

- ceux refusés par le Service Vétérinaire
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés.
- Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
- Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officiels sont sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-conformateur de la race considérée). Un juge défilant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

QUALIFICATIFS :

EXCELLENT : ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON : ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT : est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notables ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIÉ : Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non conforme » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif ci-dessus doit être mentionnée sur le rapport du juge. Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ÊTRE JUGÉ : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger le caractère original du chien ou ses caractéristiques (pauvre, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 3^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement).

RÉCLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes. **SANCTIONS :** Pourront être exclues temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par le CFBA, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :
- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.

- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement International de la Société Centrale Canine.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE : Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.
COUPE D'OREILLES : Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1), "Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

La présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Depuis le 1^{er} juillet 2015 : Tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc.) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine. Seuls ne sont pas concernés les chiens français ayant eu les oreilles coupées avant le décret du 28-04-2008

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ÉTRANGER : L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

RESPONSABILITÉ : Le club français du Berger Australien décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelle cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, le club français du Berger Australien leur expose en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement ou en validant l'inscription en ligne sur le site :

CEDA

Les participants acceptent la publication de photos prises lors de la Régionale d'Élevage, dès lors qu'ils s'inscrivent.

RÈGLEMENT PROPRE AU CLUB DE RACE (indépendant au règlement s.c.c.)

GROUPES CFBA :

GROUPE MINOR-BABY : (facultative) - 3 à 4 mois et à jour des vaccinations préconisées. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Cette classe pourra être jugée et classée mais ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif officiel de la SCC.
GROUPE NEUTRE : Réserve exclusivement aux chiens déclarés « Stérilisés », âgés de plus de 15 mois. Cette classe pourra être jugée et classée mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS ni à un qualificatif officiel de la SCC - EXC - TB - BON.

A.T.C.C.I. : L'accès au titre de **Champion Club Jeune** ne peut être accordé qu'à un chien ayant obtenu 2 ATCCI ou 1ATCCI + 2RATCCI, sous 2 juges différents. Le chien doit également obtenir un pedigree complet sur 3 générations + test de sociabilité APTE.

Les juges font les propositions de l'ATCC d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge.

Il appartient au CFBA de s'assurer pour l'homologation de l'ATCCI que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu l'ATCCI, il peut lui être accordé la RATCCI.

Les ATCCI ne sont valables qu'après leurs homologations par le CFBA.

A.T.C.C. : L'accès au titre de **Champion Club** ne peut être accordé qu'à un chien ayant obtenu 3 ATCC ou 2 ATCC + 2 RATCC, sous 3 juges différents. Le chien doit également obtenir un pedigree complet sur 3 générations + test de sociabilité APTE.

Les juges font les propositions de l'ATCC d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge.

Il appartient au CFBA de s'assurer pour l'homologation de l'ATCC que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu l'ATCC, il peut lui être accordé la RATCC.

Les ATCC ne sont valables qu'après leurs homologations par le CFBA.

Règlement complet des expositions sur le site SCC :

<https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>



LE COMITE DU CFBA



Jean-Marie Blusseau Bourcier

Président



Daniel Salvador

Membre



Arnaud Castelluci

Vice-Président



Célia Calo

Trésorière



Marion Bouquet

Trésorière adjointe



Carole Anslinger

Secrétaire

TITRES DE CHAMPION CLUB

CHAMPION CLUB – ChCFBA

Conditions d'obtention :

3 ATCC

ou

2 ATCC + 2 R-ATCC sous 3 juges
différents

+

1/ Pedigree complet (3 générations)

2/ Test de Sociabilité du CFBA (ou
CSAU)

CHAMPION JEUNE CLUB – ChJCFBA

Conditions d'obtention :

2 ATCCJ

ou

1 ATCCJ + 2 R-ATCCJ sous 2 juges
différents

+

1/ Pedigree complet (3 générations)

2/ Test de Sociabilité du CFBA (ou
CSAU)



La demande d'homologation de ces différents titres de champion doit être faite
auprès du CFBA

Contact jeanmarie.blusseau@cfba.fr, Tél : 06 08 27 10 32.

Pour toute validation du titre de champion de votre chien, veuillez remplir le
formulaire que vous trouvez via le lien ci dessous et l'adresser par mail à
jeanmarie.blusseau@cfba.fr

Les lauréats du titre de Champion du CFBA et Champion Jeune du CFBA se verront
mis à l'honneur et recevront leur diplôme lors de la Nationale d'Élevage de l'année
d'obtention, si le titre est homologué avant la tenue de cette NE, sinon et au plus
tard à la NE suivante.

Classement Top Aussie France

Le Club Français des Bergers Australiens a lancé en 2024 de son nouveau classement : le « Top Aussie France ». Cette compétition inédite vise à mettre en avant l'excellence des Bergers Australiens au sein de notre cheptel et à récompenser les chiens et leurs propriétaires pour leur engagement et leurs performances dans nos expositions Club.

Cette première édition du « Top Aussie France » est une initiative qui a suscité un immense engouement parmi les éleveurs, les propriétaires et les passionnés de Bergers Australiens. Lancé en début d'année 2024, ce classement avait pour objectif de récompenser l'excellence, l'engagement et les performances des chiens et de leurs maîtres dans le cadre des expositions Club.

Avec pas moins de 250 chiens en compétition, cette 1ère édition a été un véritable succès.

Le « Top Aussie France » a réuni une diversité impressionnante d'aussies issus de tout le territoire français. Chaque participant a contribué à faire de cette compétition un événement phare dans le calendrier club.

Le classement final reflète la qualité des chiens, mais aussi le travail et l'investissement de leurs propriétaires. Les résultats sont divisés en 3 catégories principales. Un diplôme est adressé aux 10 premiers chiens de chaque catégorie afin de récompenser leurs excellents résultats.

Le CFBA félicite tous les chiens et propriétaires ayant pris part à cette première édition. Votre participation et investissement ont fait de cet événement un succès remarquable.

Règlement du Top Aussie France :

1. Adhésion au CFBA : Pour être éligible, le propriétaire du Berger Australien doit être adhérent au CFBA et à jour de sa cotisation.
2. Période de Prise en Compte : Les résultats pris en compte s'étendent du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Durant cette période, les propriétaires auront l'opportunité d'accumuler des points lors de différentes manifestations.
3. Détermination des Gagnants : Le Berger Australien totalisant le plus de points dans chaque catégorie – Top Aussie, Top Junior, Top Vétérain, remportera le titre prestigieux correspondant.
4. Critères de Classement en Cas d'Égalité : En cas d'égalité pour la première place, l'Australien ayant la cotation la plus élevée sera déclaré vainqueur.
5. Expositions Comptant pour les Titres : Seules les expositions organisées par le CFBA, telles que les Régionales d'élevage et la Nationale d'élevage, seront prises en compte pour les titres de « Top ». Cela garantit que les compétiteurs évoluent dans un environnement cohérent et conforme aux standards établis par le club.
6. Récompense : La liste du TOP 10 de chaque catégorie sera publiée sur le site du CFBA et dans sa revue officielle. Le vainqueur de chaque TOP recevra un diplôme lors de la Nationale d'Élevage qui aura lieu après l'annonce des classements définitifs.

Classes de Compétition :

Top Aussie : Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion.

Top Junior : Jeune, Puppy, Baby.

Top Vétérain : Vétérain.

Le Classement « Top Aussie France » représente une opportunité unique pour les éleveurs et propriétaires de Berger Australien de démontrer l'excellence de leurs chiens dans le cadre de nos expositions Club. C'est également une nouvelle occasion pour le Club de célébrer la diversité de notre cheptel. Le CFBA encourage tous ses membres à participer activement à ce nouveau défi, à promouvoir un standard qualitatif et à partager la passion qui anime les amoureux de Berger Australien en France. Que la compétition commence, et que les meilleurs Bergers Australiens brillent dans le classement « Top Aussie France » du CFBA.

RÉPARTITIONS DES POINTS

Régionales d'élevage (Seuls les qualificatifs EXC et TP seront pris en compte)

1^{er} : 4 PTS

2^{ème} : 3 PTS

3^{ème} : 2PTS

4^{èmes} : 1 PTS

ATCC : 2 PTS

R-ATCC : 1 PTS

Meilleur JEUNE : 2 PTS *

Meilleur BARY : 2 PTS *

Meilleur PUPPY : 2 PTS *

Meilleur CHAMPION : 2 PTS *

Meilleur VETERAN : 2 PTS *

(*) Si un meilleur mâle et femelle en compétition dans la même catégorie

STATISTIQUES DES 58 CHIENS INSCRITS

BERGER AUSTRALIEN

Classe	Sexe	Números	Nb.	Juge
BABY	Mâles	1 à 2	2	Mme BLUSSEAU BOURCIER Christine Assesseur : Jean-Claude KLEIN
JEUNE		3 à 7	5	
INTERMEDIAIRE		8 à 9	2	
OUVERTE		10 à 20	11	
VETERAN		21 à 21	1	
NEUTRE		22 à 22	1	
TEST DE SOCIABILITE		23 à 25	3	
BABY	Femelles	26 à 26	1	
PUPPY		27 à 31	5	
JEUNE		32 à 33	2	
INTERMEDIAIRE		34 à 41	8	
OUVERTE		42 à 50	9	
TRAVAIL		51 à 51	1	
CHAMPION		52 à 52	1	
VETERAN		53 à 55	3	
NEUTRE		56 à 58	3	

CHIENS INSCRITS AU TS

N°	Identification	Nom du chien	Exposant
10	900255000623418	CORVETTE COOL CHOICE	Mme MILLET Camille
11	900185000157577	DRAGON BALL DES FLAMMES DE MARS	Mlle L'HONORE Céline
23	643094800087582	BRIGHTTOUCH AFTER THE SNOW FELL	Mlle TARDIEU Anne
25	250269591373776	VVILD WILD WEST EASTWOOD OF JAMANDCO	Mlle TARDIEU Anne
35	250269591484413	A MAGIC DREAM DU CHEMIN DE LA BELLE ETOILE	Mme TROUVE Cindy
44	250268743834457	SING ME JOY DU CHEMIN PAILLETE	Mlle L'HONORE Céline
49	250269591341640	VERY SPECIAL DOLL OF JAMANDCO	Mlle TARDIEU Anne

LISTE DES CHIENS EXPOSES

BERGER AUSTRALIEN

Juge : Mme **BLUSSEAU BOURCIER Christine**

• CLASSE BABY MALE •

- 1 **BABY BLUE AUX MILLES CHEMINS DE TALUNNA** LOF : 219959 - id : 250269101446068 né le 15/02/2026 (*KARONIDAMA KEVIN FROM THE POLAR NIGHT x VALERIA DU DOMAINE DE LA CANURIE*) Prod et prop : Mme PLANCOULAINE Pauline
- 2 **BOURBON DARK KNIGHT AUX MILLE ECLATS D'APHRODITE** LOF : 220520 - id : 250269300448673 né le 25/02/2026 ((CH) *ULTIME EDITION AUX MILLE ECLATS D'APHRODITE x ULTRA GLAMOUR AUX MILLE ECLATS D'APHRODITE*) Prod et prop : Mme BERSEZ Kelly

• CLASSE JEUNE MALE •

- 3 (c) **ALL SHOOK UP DES TERRES DE KHAIRYACA** LOF : 210783 - id : 250269591876799 né le 25/04/2025 ((CH) *BRIARRIDGE'S SYLVER WINGS x (CH) ROYAL QUEEN SEEDS DES TERRES DE KHAIRYACA*) Prod et prop : Mme GAJEWSKI Marlène
- 4 **AMORE DEL REY ARAGON CARTER DU ROYAUME D'ERIDADOR** LOF : 207037 - id : 250269591406180 né le 17/02/2025 (*JODIE'S GIFT JENKINS OF BLUE GRASS RANCH x PROVIDENCE'S BLACK PEPPER*) Prod et prop : Mlle MANGEANT Laurie
- 5 **ASKO DU DOMAINE DE NIREMIONE** LOF : 210992 - id : 250268781757731 né le 11/06/2025 (*TEDDY BEAR DE LA TASMANIE SAUVAGE x TADAM DU DOMAINE DE NIREMIONE*) Prod et prop : Mme GREMONT Edwige
- 6 (c) **ATLANTA FALCONS-ARES OF JAMANDCO** LOF : 210200 - id : 250269591350912 né le 16/05/2025 (*DEL CAU FOSCA FILL MY SENSES x THUNDERBIRD BAY OF JAMANDCO*) Prod : Mme TARDIEU Anne, Prop : Mme BEGOU Elisabeth
- 7 **GOLD BEAR FOR L'EDB SOUTHSEASIGHT** LOP : 659556 - id : 620098203179024 né le 27/09/2025 ((CH) *NORTHBAY XSELL WRITTEN IN THE STARS SOUTHSEASIGHT x JASKOLKA MOTO PIES*) Prod : MM. CABELEIRA João & MURRAY Niklas, Prop : Mme BENYAHIA Amélie

• CLASSE INTERMEDIAIRE MALE •

- 8 **ALL JACKED UP DES TERRES DE KHAIRYACA** LOF : 210779/14797 - id : 250269591877005 né le 25/04/2025 ((CH) *BRIARRIDGE'S SYLVER WINGS x (CH) ROYAL QUEEN SEEDS DES TERRES DE KHAIRYACA*) Prod et prop : Mme GAJEWSKI Marlène
- 9 **VICTOR-OF-THE GOLD MEDAL DES REVES D'OPALINE** LOF : 199008 - id : 250269591867973 né le 03/08/2024 ((CH) *NORTHBAY XSELL THAT'S ALL FOLKS x SECRET TO SUCCESS DES REVES D'OPALINE*) Prod : Mme HENRY Nadine, Prop : Mme LEMASLE Stéphanie

• CLASSE OUVERTE MALE •

- 10 **CORVETTE COOL CHOICE** RKF : 6814689 - id : 900255000623418 né le 06/10/2023 (*SEVENTY SEVEN INVISIBLE SECRET x AURUM IS NOT THAT BREAKS HERTS*) Prod : Mme KANUSTINA Lena, Prop : Mme MILLET Camille
- 11 **DRAGON BALL DES FLAMMES DE MARS** RKF : 7152515 - id : 900185000157577 né le 11/05/2024 (*BARBERRY FOREST CORRE LA LICORNE x JOYFUL DROP OF GOLD ROYAL RAIN*) Prod : Mme ALIMOVA M.S HAINAUT P.E.F, Prop : Mlle L'HONORE Céline
- 12 **NEBESNIY ALJANS ODDI** RKF : 6566220 - id : 900182002278614 né le 09/10/2022 (*NEBESNIY ALJANS DOUBLE TROUBLE x NEBESNIY ALJANS NEXUS POLARIS*) Prod : Mme SIDORENKO Natalia, Prop : Mme MILLET Camille
- 13 **NEVER GIVE UP YOUR DREAMS VERY STAR** LOF : 194161/14624 - id : 250269611093364 né le 11/03/2024 ((CH) *AIRPLANE'S STILL MY HEART FOREVER x NEVER GIVE UP YOUR DREAMS NINON*) Prod et prop : Mme TROUVE Cindy
- 14 **SPAIKO PRECIOUS INDIAN DU DOMAINE DU BOISGELOUP** LOF : 135235/11578 - id : 250269590513831 né le 06/03/2021 (*INDIAN RED COLOURS MELLOW BOY x NIRVANA BLUE JEWEL DU DOMAINE DU BOISGELOUP*) Prod : Mlle CARMINATI Alexandra, Prop : M. LENOUEL Amélie
- 15 ((CH) **ULTIME EDITION AUX MILLE ECLATS D'APHRODITE** LOF : 175211/13476 - id : 250269101125357 né le 29/03/2023 ((CH) *HARMONY HILL'S SPECIAL EDITION x (CH) SWEET CANDY LADY TAGADA AUX MILLE ECLATS D'APHRODITE*) Prod et prop : Mme BERSEZ Kelly
- 16 **VAOS DU DOMAINE DE NIREMIONE** LOF : 194403/14584 - id : 250269591781810 né le 05/05/2024 (*EVER HALING LENNA'S BLACK GOLD x RODEO ROSEMARY BLUE REVA CYUAN*) Prod et prop : Mme GREMONT Edwige
- 17 **V'BAGHEERA DU DOMAINE DE LA CANURIE** LOF : 206975 - id : 250269101181530 né le 10/11/2024 (*TEEPPEE DU DOMAINE DE LA CANURIE x PAGE DU DOMAINE DE LA CANURIE*) Prod : Mme FOURE Nathalie, Prop : Mme RIBAUT Cynthia

- 18 **VEGETA DU CHEMIN DE LA BELLE ETOILE** LOF : 196053/21387 - id : 250269591022489 né le 01/06/2024 (*MILLION MILES AWAY DU CHEMIN DE LA BELLE ETOILE x POM D AMOUR DE LA VALLEE D'ESKA*) Prod : M. Mme GUELLEC Yann / SANJUAN Sandrine, Prop : Mme M. DELB--PONA Tiphaine / BECQ Kévin
- 19 (CH) **VICTORY O F LOVE DE LA TOUR BRUNE** LOF : 189067/14098 - id : 250269591186406 né le 01/01/2024 (*STORMRIDGE'S LAST CALL x SOUL TO SQUEEZE DE LA TOUR BRUNE*) Prod : Mme M. GRILLON Fanny / MICHAUD Clément, Prop : Mme MICHAUD Fanny
- 20 **VIKING DU DOMAINE DE LA CANURIE** LOF : 194063/14114 - id : 250269101147603 né le 26/02/2024 (*TEEPEE DU DOMAINE DE LA CANURIE x O'LES AMIS DU DOMAINE DE LA CANURIE*) Prod : Mme FOURE Nathalie, Prop : Mme PLANCOULAINE Pauline

• CLASSE VETERAN MALE •

- 21 **EVER HALING LENNA'S BLACK GOLD** LOF : 062449/07140 - id : 250269606560590 né le 09/11/2015 (*JINGLEBELL IN WINTER DU GLACIER DES PANDAS x HALLEY'S COMET DU CHEMIN DES KORRIGANS*) Prod : Mme ANFOSSI SESSAC Marion, Prop : Mme HURPY-DELAHAYE Catherine

• CLASSE NEUTRE MALE •

- 22 **REALLY CUTE MAVERICK** SPK : 6566 - id : 900215009667753 né le 19/12/2023 (*NEBESNIY ALJANS CLOCKWORK ORANGE x NESBENIY ALJANS GET THE PICTURE*) Prod : Mme SIDORENKO Natalia, Prop : Mme MILLET Camille

• TEST DE SOCIABILITE MALE •

- 23 (CH) **BRIGHTTOUCH AFTER THE SNOW FELL** RKF : 5511712 - id : 643094800087582 né le 18/12/2018 (*SENTIKKI RIX ABSOLUTE VALUE x SEVENTY SEVEN TALISMAN OF LUCK*) Prod : Mme KOZLOVA Larisa, Prop : Mlle TARDIEU Anne
- 24 **DREAM OF MANOU AND DOUNETTE VOICI TIMIDE - VICTOR** LOF : 204487/14695 - id : 250269611291312 né le 11/12/2024 (*DREAM OF MANOU AND DOUNETTE UNDER THE STARS UNO x DREAM OF MANOU AND DOUNETTE TANIA*) Prod et prop : Mme MILLET Camille
- 25 **VVILD WILD WEST EASTWOOD OF JAMANDCO** LOF : 202913/14560 - id : 250269591373776 né le 23/11/2024 (*NORTHBAY XSELL TRUE LOVE x SECRET AFFAIR OF JAMANDCO*) Prod et prop : Mlle TARDIEU Anne

• CLASSE BABY FEMELLE •

- 26 **BOURBON D EXCEPTION AUX MILLE ECLATS D'APHRODITE** LOF : 220522 - id : 250269300448678 née le 25/02/2026 ((CH) *ULTIME EDITION AUX MILLE ECLATS D'APHRODITE x ULTRA GLAMOUR AUX MILLE ECLATS D'APHRODITE*) Prod et prop : Mme BERSZ Kelly

• CLASSE PUPPY FEMELLE •

- 27 **A'IZIE DES PERLES DU LAC** LOF : 218538 - id : 250268782010880 née le 29/11/2025 (*VENOM x SKITTY DES PERLES DU LAC*) Prod : Mme VILCOCQ Chloé, Prop : Mme GUILLEMETTE Kalys
- 28 **ALPYNE DE CHEZ MAGEL** LOF : 219758 - id : 250268781367567 née le 29/12/2025 (*U WEDONTTALKABOUTBRUNO UKKO DES JARDINS DE PERSEPHONE x VIDA LOCA VICTOIRE BY LUCKY*) Prod : Mme TWARDOWSKI Céline, Prop : Mme WAGNER Océane
- 29 **AMSTERDAM DU CLAN DE MACKENZIE** LOF : 220471 - id : 250268781904066 née le 08/12/2025 (*AIRPLANE'S VERY BORED x THE NEW GENERATION OF CREE'S RIVER*) Prod : Mme BLANES-SCHACHER Marion, Prop : Mme BLANES Marion
- 30 **BEAUTE FATALE DE LA TASMANIE SAUVAGE** LOF : 219276 - id : 250269101391741 née le 22/01/2026 (*SET FIRE TO THE RAIN DU DOMAINE DE KEOPS x RIPLEY'S BELIEVE IT OR NOT DE LA TASMANIE SAUVAGE*) Prod : Mme HURPY DELAHAYE Catherine, Prop : Mme HURPY-DELAHAYE Catherine
- 31 **DREAM OF MANOU AND DOUNETTE ARTIST POP STREISAND ASTRID** LOF : 219449 - id : 250269611663918 née le 02/12/2025 (*CORVETTE COOL CHOICE x UNE ZOLA DE LA TOMBEE DE LA NUIT*) Prod et prop : Mme MILLET Camille

• CLASSE JEUNE FEMELLE •

- 32 (c) **AM STAM GRAM DES TERRES DE KHAIRYACA** LOF : 210780 - id : 250269591876952 née le 25/04/2025 ((CH) *BRIARRIDGE'S SYLVER WINGS x (CH) ROYAL QUEEN SEEDS DES TERRES DE KHAIRYACA*) Prod et prop : Mme GAJEWSKI Marlène
- 33 (c) **NEVER GIVE UP YOUR DREAMS A PERFECT LOVE** LOF : 207545 - id : 250269611399725 née le 18/02/2025 (*ALLMARK BLUE TANZANITE x NEVER GIVE UP YOUR DREAMS RAYBANE*) Prod et prop : Mme TROUVE Cindy

• CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE •

- 34 **A COMME LIEBE DU CLOS DU REVE D'UNE VIE** LOF : 204161/22180 - id : 250268781565340 née le 01/01/2025 (*U CAN'T RESIST DE L'AUSSIE HAPPY x CHALLENGE KASCARO*) Prod : Mme RAULLET Amélie, Prop : Mme RAULLET Amélie

- 35 (c) **A MAGIC DREAM DU CHEMIN DE LA BELLE ETOILE** LOF : 208257 - id : 250269591484413 née le 25/03/2025 ((CH) *THE BOSS AT MUSIMACIAY x LADY THUMBELINA NESCALAND*) Prod : Mlle M. SANJUAN Sandrine / GUELLEC Yann, Prop : Mme TROUVE Cindy
- 36 **A MILLION DREAMS DE LA TOUR BRUNE** LOF : 204591/21801 - id : 250269591218469 née le 07/01/2025 (*IMAGINE STORMRIDGE'S HEAT WAVES x TAKE ME TO THE TOP DE LA TOUR BRUNE*) Prod : Mme M. GRILLON Fanny / MICHAUD Clément, Prop : Mme MICHAUD Fanny
- 37 **ABSOLUTELY FABULOUS POPPY DE L'ELDORADO DU BONHEUR** LOF : 206919/22082 - id : 250268781753590 née le 12/03/2025 ((CH) *PREEMINENT LINE M-HAWAI 5-0 x SWETT VENUS OF LITTLE BLUE STARS*) Prod : Mme M. BENYAHIA Amélie et Bachir, Prop : Mme BENYAHIA Amélie
- 38 **AD A LIL DRIP DES TERRES DE KHAIRYACA** LOF : 210778/22112 - id : 250269591872945 née le 25/04/2025 ((CH) *BRIARRIDGE'S SYLVER WINGS x (CH) ROYAL QUEEN SEEDS DES TERRES DE KHAIRYACA*) Prod et prop : Mme GAJEWSKI Marlène
- 39 **ENDLESS LOVE JR** : 70251 ash - id : 688052000275599 née le 04/09/2024 (*HARMONY HILL S THE NIGHT RUNNER x SOURIRE A LA VIE OF ETERNAL RED HEART INTCH*) Prod : M. MERCIER Marylin, Prop : Mme BLANES Marion
- 40 **VALIANT SWEET HEART DES REVES D'OPALINE** LOF : 199009/21445 - id : 250269591868051 née le 03/08/2024 ((CH) *NORTHBAY XSELL THAT'S ALL FOLKS x SECRET TO SUCCESS DES REVES D'OPALINE*) Prod et prop : Mme HENRY Nadine
- 41 **VOYAGE AU POLE NORD GLACE DES CAPS ET MARAIS D'OPALE** LOF : 205540/21910 - id : 250269592020896 née le 22/12/2024 (*VINCENT MALY BYSTEREC x ROAD PINE CREEK GORGE DES CAPS ET MARAIS D'OPALE*) Prod et prop : Mlle EFFNER Karine

• CLASSE OUVERTE FEMELLE •

- 42 **RADIOACTIVE LONG ISLAND ICE DES CAPS ET MARAIS D'OPALE** LOF : 128985/16042 - id : 250268502029714 née le 24/10/2020 (*BRIGHTTOUCH AFTER THE SNOW FELL x NEVER WITHOUT YOU TO MY SIDE DES CAPS ET MARAIS D'OPALE*) Prod et prop : Mlle EFFNER Karine
- 43 **SECRET TO SUCCESS DES REVES D'OPALINE (dite TESS)** LOF : 135708/16512 - id : 250269802899850 née le 05/03/2021 ((CH) *WYNDSTAR MAGIC MARKER x (CH) N'JOY-BLUE-BLISS DES REVES D'OPALINE*) Prod et prop : Mme HENRY Nadine
- 44 **SING ME JOY DU CHEMIN PAILLETTE** LOF : 140401/16914 - id : 250268743834457 née le 03/06/2021 (*IF YOU BELIEVE IN MAGIC DE LA FERME DE BIESSE x PETITE INDIENNE PAILLETTE DES BERGERS D'EDEN*) Prod : Mme L'HONORE Céline, Prop : Mlle L'HONORE Céline
- 45 **TOON MISS PRISSEY DU TEMPLE DE PALES** LOF : 164423/20039 - id : 250268723177233 née le 24/05/2022 (*NEBESNIY ALJANS CALL THE SHOTS x POKEMON PIKACHU DU TEMPLE DE PALES*) Prod : Mme LERICOLAIS Bénédicte, Prop : Mlle EFFNER Karine
- 46 **UNIK SPECIAL EDITION OF JAMANDCO** LOF : 179587/20349 - id : 250269590963187 née le 07/06/2023 (*RISINGSTAR'S WHAT LEGENDS ARE MADE OF x KEEP CALM SHE'S MINE NESCALAND*) Prod et prop : Mlle TARDIEU Anne
- 47 **UNITED-STATES' BROOKLYN DU ROYAUME D'ERIAADOR** LOF : 172519/20345 - id : 250269591277987 née le 17/01/2023 (*JODIE'S GIFT JENKINS OF BLUE GRASS RANCH x PROVIDENCE'S BLACK PEPPER*) Prod et prop : Mlle MANGEANT Laurie
- 48 **VALKYRIE DU CHEMIN DE LA BELLE ETOILE** LOF : 196057/21956 - id : 250269591024096 née le 01/06/2024 (*MILLION MILES AWAY DU CHEMIN DE LA BELLE ETOILE x POM D'AMOUR DE LA VALLEE D'ESKA*) Prod : M. Mme GUELLEC Yann / SANJUAN Sandrine, Prop : Mme SANJUAN Sandrine
- 49 **VERY SPECIAL DOLL OF JAMANDCO** LOF : 198167/21685 - id : 250269591341640 née le 13/07/2024 ((CH) *BRIGHTTOUCH AFTER THE SNOW FELL x (CH) KEEP CALM SHE'S MINE NESCALAND*) Prod et prop : Mlle TARDIEU Anne
- 50 **VIKING FREYJA DU CLOS DU REVE D'UNE VIE** LOF : 190045/20972 - id : 250268780906621 née le 28/01/2024 (*LONG WINTER IS COMING DU GLACIER DES PANDAS x OBVIOUSLY TOTALLY'IN LOVE DU CLOS DU REVE D'UNE VIE*) Prod et prop : Mme RAULLET Amélie

• CLASSE TRAVAIL FEMELLE •

- 51 **PROVIDENCE'S BLACK PEPPER** LOF : 110778/14737 - id : 250269608433371 née le 18/09/2019 (*MALPASO'S BAD IDEAS MAKE THE BEST MEMORIES x ANGEL'CROSSINGS FEEL THE MAGIC OF MALPASO*) Prod : Mme LOZES Angélique, Prop : Mlle MANGEANT Laurie

• CLASSE CHAMPION FEMELLE •

- 52 (CH) **TALK 2 ME DEL DIAMANTE AZUL** LOF : 173136/19636 - id : 250269610658799 née le 28/12/2022 (*SKYRON ROCK AND ROLL x MY DREAM OF VALENTIN'S DAY MILEY DU MOULIN DU BOURGNEUF*) Prod : Mmes M. MASSA Floriane, Corinne et Jean-Luc, Prop : Mme M. DELB--PONA Thipaine / BECQ Kévin

• CLASSE VETERAN FEMELLE •

- 53 **ANASTIN CHERRY WINTER DIT CRY** BCU : 342-000041 - id : 112069810014900 née le 11/12/2017 ((CH) SEVENTY SEVEN CHEERFULL COLOURS OF LIFE x (CH) SEVENTY SEVEN GLEVER TENCY) Prod : Mme TSALKO Anastasia, Prop : Mme CARMINATI Alexandra
- 54 **NEVER WITHOUT YOU TO MY SIDE DES CAPS ET MARAIS D'OPALE** LOF : 087009/12924 - id : 250269811355794 née le 28/12/2017 (THORNAPPLE MON PETIT PRINCE ADAN x JAYA BLACK DES CAPS ET MARAIS D'OPALE) Prod et prop : Mlle EFFNER Karine
- 55 **OBVIOUSLY TOTALLY'IN LOVE DU CLOS DU REVE D'UNE VIE** LOF : 088241/11779 - id : 250269802815072 née le 16/03/2018 ((CH) LEGACY'S LIVE FREE OF DIE x JANUARY GOLDEN SUNRISE DU CLOS DU REVE D'UNE VIE) Prod et prop : Mme RAULLET Amélie

• CLASSE NEUTRE FEMELLE •

- 56 **EVER HALING N'MY BLUE DREAM** LOF : 083446 - id : 250268732039773 née le 04/10/2017 (OPALAUSSIE LORD OF THE DANCE x HALLEY'S COMET DU CHEMIN DES KORRIGANS) Prod : Mme ANFOSSI-SESSAC Marion, Prop : Mme GREMONT Edwige
- 57 **OSTRALE BLUE ANGEL DU DOMAINE DU BOISGELOUP** LOF : 091851 - id : 250269608103847 née le 29/05/2018 (LAST LEGAL DRUG DES TERRES DE KHAIRYACA x MAYA DU DOMAINE DU BOISGELOUP) Prod et prop : Mme CARMINATI Alexandra
- 58 **PRADA DE LA TASMANIE SAUVAGE** LOF : 113875/14168 - id : 250269802864408 née le 19/12/2019 (M'MOLE DES PHANTOMES DES CALLAS x MISSING YOU DE LA TASMANIE SAUVAGE) Prod et prop : Mme HURPY-DELAHAYE Catherine

LISTE DES EXPOSANTS

Mme BEGOU Elisabeth	6
Mme BENYAHIA Amélie	7-37
Mme BERSEZ Kelly	2-15-26
Mme BLANES Marion Longny au Perche Le Chenay 61290 LONGNY LES VILLAGES - 06 36 66 66 43	29-39
Mme CARMINATI Alexandra Le Boisgeloup 3, ruelle des Coutures 27140 GISORS	53-57
Mme M. DELB--PONA Tiphaine / BECQ Kevin 22 B, rue de la Gibonnière 61300 CHANDAI	18-52
Mlle EFFNER Karine 95, rue de Beussart 62650 RUMILLY - 06 62 40 98 94	41-42-45-54
Mme GAJEWSKI Marlène 435, route du Havre 76790 LE TILLEUL - 06 67 59 64 86	3-8-32-38
Mme GREMONT Edwige	5-16-56
Mme GUILLEMETTE Kaly	27
Mme HENRY Nadine 14 bis, rue de Berval 95810 GRISY LES PLATRES - 06 26 46 14 06	40-43
Mme HURPY-DELAHAYE Catherine Fortisle Ferme du Défaut 28500 GARNAY - 06 73 52 81 20	21-30-58
Mlle L'HONORE Céline - 06 37 97 71 84	11-44
Mme LEMASLE Stéphanie	9
M. LENOUEL Amélie	14
Mlle MANGEANT Laurie - 06 67 78 26 34	4-47-51
Mme MICHAUD Fanny	19-36
Mme MILLET Camille - 06 49 28 98 30	10-12-22-24-31
Mme PLANCOULAINE Pauline	1-20
Mme RAULLET Amélie La Pichonnais 44320 ST PERE EN RETZ	34-50-55
Mme RIBAUT Cynthia	17
Mme SANJUAN Sandrine - 06 07 61 44 83	48
Mlle TARDIEU Anne	23-25-46-49
Mme TROUVE Cindy 892, rue de Bailleul 59270 ST JANS CAPPEL	13-33-35
Mme WAGNER Océane	28



Réalisation :

SARL - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM - R.C.S. STRASBOURG 389912189

Adresse INTERNET : <https://cedia.fr> - E-mail : expo@cedia.fr

Certaines images ou certains textes peuvent avoir été créés ou modifiés avec l'IA.

SA SANTÉ NOURRIT L'EXCELLENCE

Nourrissez sa performance.

Adaptez son besoin énergétique
à la durée et l'intensité de l'effort.



Chiens adultes
ayant de longues
périodes d'activité
soutenue.



Chiens adultes
ayant de très
longues périodes
d'activité soutenue.



Supplément
nutritionnel.



Récompenses
faibles en calories.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur **www.royalcanin.com**
ou prenez contact avec votre **commercial Royal Canin**.

PROFESSIONNEL